



Mairie de Commelle
Compte rendu du CM N°01/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 JANVIER 2017

Présents :

Messieurs : Alain MEUNIER, Jean-Louis FANCHON, Dominique TOURNIER, Christian OGIER, Patrick PILLOIX, Stéphane BERLIOZ, Jean-Marie BARATIER, Philippe SANTIMARIA

Mesdames : Elisabeth FRANCOIS-BRAZIER, Paulette DIGAUD, Lydie ODET, Anne-Lise MAGNIN, Valérie BERNE, Cécile GOUBET

Absents : Monsieur Jérôme PAGANO

Secrétaire de séance : Monsieur Christian OGIER

Monsieur le Maire après avoir constaté que le conseil a été valablement convoqué le mercredi 11 janvier 2017 et que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20h05.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.

Adoption du dernier compte rendu de la séance du 15 décembre 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente, affiché et diffusé aux élus et sur le site internet de la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil la possibilité de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de l'Isère pour la création du document unique. Le conseil municipal donne son accord.

1°) Point financier

Monsieur Christian OGIER, adjoint en charge des finances, présente le bilan financier de l'exercice 2016 :

Dépenses de fonctionnement : 487 269,38 €
Recettes de fonctionnement : 538 494,96 €
Dépenses d'investissement : 141 094,48 €
Recettes d'investissement : 125 252,70 €

Soit un excédent cumulé de 163 624,54 €.

Monsieur Jean-Louis FANCHON informe qu'une réflexion est menée sur l'utilisation du papier pour les mains dans les toilettes de la salle des fêtes. En effet la consommation est importante et le coût élevé. De ce fait la possibilité de mettre des autos séchant permettrait une économie entre 600 et 1000 € par an.

Monsieur Christian OGIER présente les restes à réaliser :

Restes à Réaliser 2016 / Dépenses	
Opération	À reporter sur 2017
18 – Travaux Bâtiments Communaux	16 500,00 €



Mairie de Commelle
Compte rendu du CM N°01/2017

2135 – Installations générales, agencements, aménagement des constructions	
72 – Achat matériel Bureau Informatique 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00 €
Restes à Réaliser 2016 / Recette	
Opération	À reporter sur 2017
024 – Produits de cessions (vente d'un terrain)	37 800,00 €

2°) Débat sur le PADD

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), le code de l'urbanisme prévoit qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit être organisé au sein de chaque conseil municipal, mais également au sein du conseil communautaire.

Le débat sur les orientations du PADD en conseil communautaire devant avoir lieu avant le 27 mars, conformément à la loi, le débat dans les conseils municipaux devait être prévu en janvier ou février 2017.

Cette étape du PADD est essentielle pour garantir l'avancement du PLUi.

Procès-Verbal relatif au débat sur les orientations générales du PADD du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du secteur de Bièvre Isère.

Objet : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du secteur de Bièvre Isère – débat du conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Monsieur le Maire

Rappelle

- Que par délibération du 14 décembre 2015 Bièvre Isère Communauté a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Précise

- Que le PADD constitue le volet politique du projet de PLUi. Il reprend les ambitions que se fixent les élus pour l'aménagement et le développement du territoire à l'horizon 2032.
- Que le PADD est « Clé de voute » du dossier de PLUi. Les autres pièces du dossier, qui ont une valeur juridique (règlement, plan de zonage et orientations d'aménagement et de programmation), doivent être en cohérence avec lui.

Rappelle

- Que dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi, l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme stipule qu'un débat doit avoir lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les



Mairie de Commelle

Compte rendu du CM N°01/2017

orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article [L.151-5](#).

- Qu'en prévision de la séance :
 - Conformément aux modalités de collaboration définies entre Bièvre Isère Communauté et ses communes membres par délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2015, les conseils municipaux ont disposé d'une présentation de l'avant-projet de PADD lors des réunions du 9 novembre 2016 à La Frette, du 10 novembre 2016 à Pajay, et du 15 novembre 2016 à Brézins ;
 - Les membres du conseil municipal ont été destinataires du document de PADD nécessaire à la tenue du débat.

Expose le projet de PADD qui se structure selon les principaux axes suivants :

Partager une vision du développement du territoire

1. Fixer l'ambition
2. Projeter le développement

S'appuyer sur les atouts du territoire pour conforter l'attractivité

1. Consolider l'attractivité et le rayonnement du territoire
2. Maintenir et soutenir la dynamique agricole et sylvicole
3. Préserver la qualité du cadre de vie
4. Développer l'attractivité touristique et de loisirs en capitalisant sur le cadre de vie

Construire des choix au service d'un développement cohérent et équilibré

1. Organiser le développement résidentiel de manière équilibrée et adaptée aux spécificités locales
2. Confirmer les rôles du commerce comme facteur d'attractivité, de développement économique et de service pour le territoire
3. Faciliter la mobilité des habitants
4. Développer un socle satisfaisant d'équipements, de services
5. Inscrire pleinement le territoire dans l'ère numérique et garantir le niveau satisfaisant en matière de réseaux d'énergie
6. ...en prenant en compte et valorisant les enjeux environnementaux
7. ...et en modérant la consommation de l'espace.

Invite les élus du conseil municipal à débattre sur les orientations générales du PADD telles qu'elles sont à ce jour proposées et précisées dans le document de PADD qui a été transmis aux membres du Conseil Municipal en amont de la réunion.

Compte-rendu du débat sur les orientations générales du PADD :

Monsieur le Maire informe que la commune de Commelle restera en RNU jusqu'en 2019. Le Conseil Municipal s'interroge sur les instructions des dossiers déposés entre 2018 et 2019 lorsque le PLUi sera bien avancé, voir arrêté mais pas encore approuvé.

La commune de commelle est majoritairement classée en zone « bois et forêt », ainsi qu'en zone « agricole ».



Mairie de Commelle

Compte rendu du CM N°01/2017

Les orientations pour le logement à Commelle penchent plutôt autour de l'habitat résidentiel, voir groupé plutôt que sur des constructions de type « habitat collectif ».

Le principe du nombre de logements sociaux est fonction du nombre d'habitants. Les logements communaux, actuellement loués par le biais du CCAS sont-ils considérés comme des logements sociaux ?

Monsieur le Maire répond qu'au vu du montant des loyers demandés, ils peuvent être considérés comme logements sociaux.

La commune a peut-être droit à des aides pour créer ou réhabiliter des bâtiments afin d'en faire des logements sociaux.

Le Conseil Municipal pointe du doigt l'accueil des gens du voyage qui relève désormais d'une compétence communautaire avec des aires à prévoir sur certaines communes, suivant le schéma départemental élaboré par la préfecture de l'Isère.

Concernant les risques naturels, le Conseil Municipal trouve qu'il est difficile d'avoir une vision globale sur l'ensemble du territoire, au vue de sa superficie.

Monsieur le Maire informe que la carte des risques sera mise à jour afin que soit uniformisé les aléas sur l'ensemble des communes du territoire de Bièvre Isère Communauté.

La zone de développement économique est très centrée sur le secteur de Saint Etienne de Saint Geoirs. Il faut que le développement de ces zones donne une réelle attractivité au territoire, sans cela les administrés ne resteront pas.

Le conseil municipal, après en avoir débattu :

Prend acte de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi comme le prévoit l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme.

3°) Sécurisation de l'école primaire

Monsieur le Maire informe que suite à la programmation de l'installation de matériels numériques, il faut prévoir la sécurisation des bâtiments des écoles.

Monsieur Jean-Louis FANCHON, expose les différentes propositions :

- Installation d'une alarme avec un badge à l'entrée (sur la porte principale).
- Installation de volets roulants avec débrayage manuel ou volets bois sur les fenêtres.

L'objectif est de réduire à un seul point d'entrée l'accès aux écoles, pour que chaque utilisateur pense bien à enclencher l'alarme avant de quitter le bâtiment.

Actuellement trop de clés circulent, et le badge permettrait de savoir qui est entré ou sortie et à quel moment dans la journée, dans l'objectif de responsabiliser les utilisateurs de ces locaux.

Monsieur Jean-Louis FANCHON insiste également sur la nécessité d'acheter des armoires sécurisées pour protéger le matériel.

Monsieur Christian OGIER doit se renseigner auprès de l'entreprise VUAILLAT pour le devis des volets roulants.



Mairie de Commelle

Compte rendu du CM N°01/2017

4°) Réflexions sur les projets communaux 2017

Monsieur le Maire informe des projets que la commission travaux a retenue pour l'exercice 2017 :

- Equipement numériques + Sécurisation des bâtiments des 2 écoles,
- Mise aux normes sur l'accessibilité handicapées : finir les travaux à l'école élémentaire (WC) + prévoir une rampe à l'église ainsi qu'à la Salle des Fêtes,
- Aménagement et extension du Centre de Loisirs,
- Travaux de mise en sécurité du village : radar pédagogique + marquage au sol,...
- Etudes + aménagement paysagers autour de l'église,
- Surveillance des fissures de l'église,
- Réserve incendie à la ferme Rieussec.

5°) Délibération

Ressources humaines

Délibération n°2017/001

Signature de la convention avec le Centre de Gestion de l'Isère, sur la proposition d'accompagnement mutualisé pour l'élaboration du document unique

Monsieur le Maire expose :

La collectivité souhaite faire appel aux services du Centre de Gestion de l'Isère pour un accompagnement mutualisé en vue d'élaborer le document unique d'évaluation des risques professionnels, document obligatoire dans toute structure publique ou privée depuis 2001.

La formation se déroulera sur l'année 2017, répartie en 5 demi-journées, avec la présence d'un élu (Monsieur Jean-Louis FANCHON, adjoint en charges du personnel) et d'un agent (Madame Pauline RAGACHE, secrétaire de mairie).

Cet accompagnement est destiné aux collectivités de moins de 50 agents, et à pour objectif la mise en place du document unique en 4 à 5 mois.

La prestation proposée par le CDG 38, permet de mutualiser moyens et efforts pour atteindre l'objectif de réalisation du document unique tout en optimisant le temps de travail mobilisé autour de la démarche.

Le coût de cette prestation sera facturée 550 €.

CONSIDERANT

L'OBLIGATION pour les collectivités depuis 2001, de mettre en place le document unique d'évaluation des risques professionnels.

VU

LA PROPOSITION du Centre de Gestion de l'Isère, pour un accompagnement mutualisé à l'élaboration de ce document unique, pour un montant de 550 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** de :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Isère,



Mairie de Commelle
Compte rendu du CM N°01/2017

DIRE que le montant de 550 € sera inscrit au Budget Primitif de 2017, au compte 6184.

6°) Organisation de la cérémonie des vœux

Monsieur Christian OGIER, informe que la commande passée chez le traiteur sera un peu plus élevée en termes de quantité (et donc de coût), par rapport à celle de l'année dernière.

Monsieur le Maire demande l'aide des adjoints et des conseillers pour l'installation de la salle dès 18h. Madame Anne-Lise MAGNIN doit prévenir le conseil municipal des enfants, que leur présence est vivement souhaitée.

7°) Questions diverses :

Monsieur Dominique TOURNIER : à l'intersection entre le chemin de l'Eglise et le chemin du Moulin de l'eau sort et fait de grosses plaques de verglas, ce qui est dangereux pour les personnes circulant sur la voirie.

Monsieur le Maire répond qu'il est au courant de ce problème, mais qu'il n'est pas encore arrivé à définir si cette eau provient d'une source, et si oui, à qui appartient-elle ?

Des panneaux seront installés en amont pour prévenir que la chaussée est glissante et Monsieur Dominique TOURNIER interrogera Monsieur CLERC sur ces sources probables.

Planning des prochaines réunions :

Vendredi 31 mars 2017 à 19h30 : réunion publique de quartier.

Vendredi 7 avril 2017 à 19h30 : réunion publique de quartier.

Date du prochain conseil municipal : le jeudi 23 février 2017 à 19h30.

Monsieur le maire lève la séance du conseil à 23h05.